

LA SANTÉ,

C'EST LE BIEN-ÊTRE DES FAMILLES AU QUOTIDIEN.

POUR LA DÉFENDRE,

IL EXISTE DES **REPRÉSENTANTS D'USAGERS.**

POUR AGIR AUX CÔTES DES FAMILLES,
FAMILLES DE FRANCE EST AGRÉÉ
UNION D'ASSOCIATIONS DES
USAGERS DU SYSTÈME DE SANTÉ

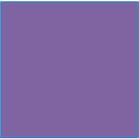


Suivez-nous!



Familles de France
28, Place Saint Georges 75009 Paris
01 44 53 45 90
accueil@familles-de-france.org
www.familles-de-france.org





POURQUOI UNE DEMANDE D'AGREMENT DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

- Participer à la définition de la politique de santé et sa mise en œuvre.
- L'objectif est d'être reconnu comme représentant des familles auprès des pouvoirs publics dans le domaine de la santé.

POURQUOI UNE DEMANDE D'AGREMENT DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

Aujourd'hui la santé est une des principales préoccupations des familles et elle résulte des politiques menées dans de nombreux domaines:

- **l'agriculture, l'élevage et la pêche par l'alimentation**
- **le développement durable et la protection de l'environnement**
- **l'éducation**
- **le travail**
- **et plus généralement l'organisation de la société sur le plan de la politique familiale.**



AGREMENT DES ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

- La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé a créé un dispositif d'agrément des associations qui assurent la représentation des personnes malades et des usagers du système de santé (article L. 1114-1 du code de la santé publique).
- Ce texte a été modifié par la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique et dernièrement par la loi du 17 décembre 2015 relative à la modernisation du système de santé.
- [Texte de loi décembre 2015](#)

AGREMENT DES ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

Actuellement les associations œuvrant dans le domaine de la qualité de la santé et de la prise en charge des malades peuvent faire l'objet d'un agrément par l'autorité administrative compétente,

*Soit au > niveau national
> niveau régional*

Seules les associations agréées peuvent représenter les usagers du système de santé dans les instances hospitalières ou de santé publique.





DOSSIER D'AGREMENT

Pour constituer notre dossier il a fallu justifier des actions de notre réseau dans le domaine de la santé

En répertoriant ces actions avec vous, nous nous sommes rendus compte qu'un grand nombre de nos associations adhérentes œuvrent dans ce domaine.





DOSSIER D'AGREMENT

1. Des actions dans le domaine:

- a) DE L'ACTIVITÉ EFFECTIVE ET PUBLIQUE EN VUE DE LA DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES MALADES ET DES USAGERS DU SYSTÈME DE SANTÉ,
- b) DES ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION CONDUITES,
- c) DES REPRÉSENTATIONS

...



DOSSIER D'AGREMENT

2. La participation à:

- a) *L'ELABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES,*
- b) *LA REPRESENTATION DES USAGERS DU SYSTEME DE SANTE DANS LES INSTANCES DES ETABLISSEMENTS DE SANTE*

OBTENTION DE L'AGREMENT

Après une première demande et un complément d'informations et de justificatifs, **F.D.F** a obtenu son agrément en tant qu'Association Agrée de représentants d'usagers du système de santé **en novembre 2016.**

- **QUE VOUS APPORTE CET AGREMENT?**
- **COMMENT VOS ASSOCIATIONS PEUVENT EN BENEFICIER?**
- **REPRESENTATIONS ET MODE D'EMPLOI**



CE QUE VOUS APPORTE CET AGREMENT

Votre association et vos adhérents peuvent bénéficier de cet agrément pour:

- **Etre représentant des usagers du système de santé dans:**
 - Les commissions d'usagers dans les établissements de santé publics ou privés
 - Les C. A. de ces établissements
 - Les URAASS: Unions Régionales des Associations Agréées du Système de Santé
 - Les conseils territoriaux de santé





CE QUE VOUS APPORTE CET AGREMENT

Il vous permet de :

- Participer à l'élaboration de la prise en charge des patients par l'établissement
- Faire le lien entre le patient et les professionnels de l'établissement
- Améliorer la vie quotidienne des usagers et des patients
- Défendre les droits des patients
- Participer à l'élaboration des politiques de santé



CE QUE VOUS APPORTE CET AGREMENT

L'opportunité de recruter de nouveaux adhérents:

- En demandant aux ARS la liste des établissements ne disposant pas de représentants d'usagers
- En se rapprochant des établissements de santé pour leur proposer des représentants d'usagers
- En communiquant sur votre statut d'association agréée de représentants d'usagers du système de santé auprès de vos adhérents, du public et des établissements de santé:

Outils de communication proposés par la Fédération Nationale:

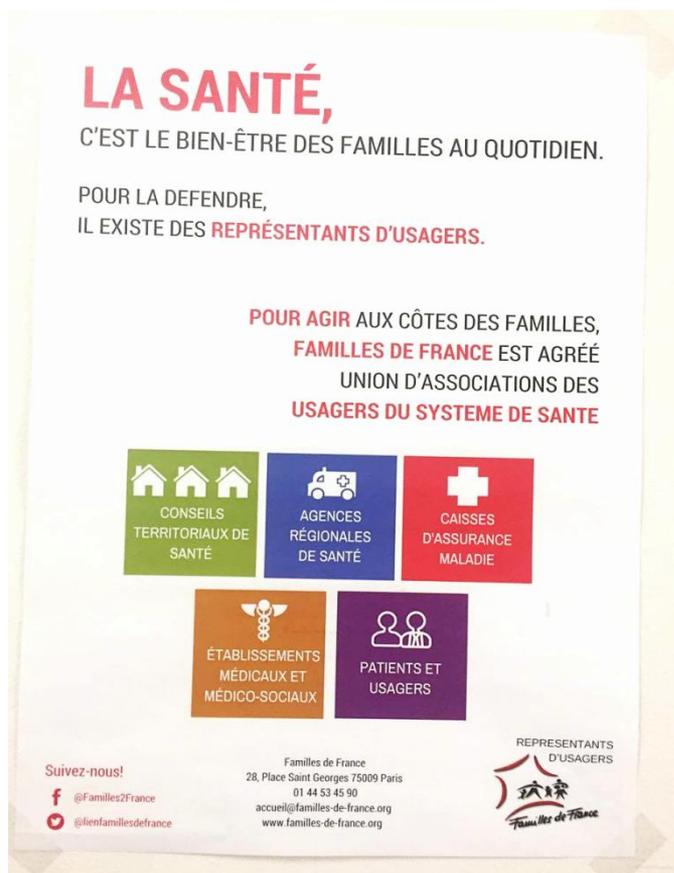
- [Affiche](#) ;
 - [Flyers](#) ;
 - Badge Représentant d'Usagers FDF
- En menant des actions de prévention dans le domaine de la santé
 - En informant les familles et le grand public sur leurs droits dans le domaine la santé: là aussi des supports vous sont proposés



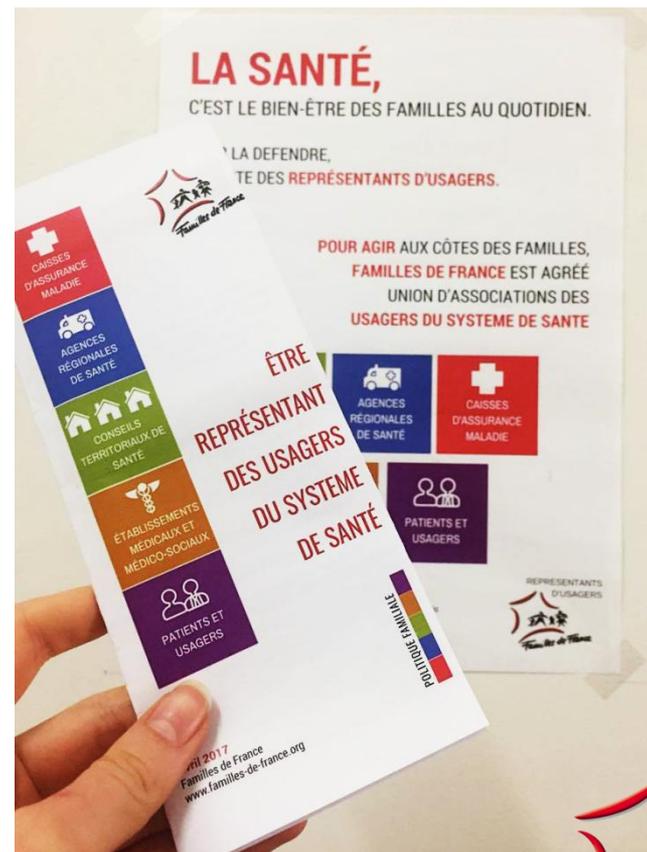
CE QUE VOUS APPORTE CET AGREMENT

Outils de communication proposés par la Fédération Nationale:

Affiche ;



Flyers ;



BENEFICIAIRE DE L'AGREMENT NATIONAL : MODE D'EMPLOI

Pour bénéficier de cet agrément:

1. Repérer et proposer des représentants à des établissements de santé.
2. Le président de votre association **adresse une demande** pour bénéficier de l'agrément national:
[\(Fiche de demande\)](#)
3. La Fédération Nationale vous **renvoi la fiche signée** avec des **outils de communication**.
4. Vous **transmettez la fiche** à l'établissement et à l'ARS de votre région.

GRÂCE A CET AGREMENT DE NOUVELLES REPRÉSENTATIONS NATIONALES ET RÉGIONALES:

- Création de l'UNAASS: AG constitutive le 21 mars dernier: **FDF en est membre fondateur.**
- Création des **URAASS** en région dans lesquels vous pourrez demander à siéger.
- Création de **Conseils Territoriaux de Santé** qui remplacent les Conférences de santé dans lesquels vous pourrez demander à siéger.

Pour désigner des représentants au sein de ces instances territoriales dans le domaine de la santé il faut demander une attestation d'accréditation à la fédération nationale



CONCLUSION

- Grâce à cet agrément santé nous allons vous accompagner pour structurer vos actions et vos représentations dans le domaine de la santé.
- Nous allons organiser des formations pour vos représentants d'usagers auprès des établissements du système de santé.
- Grâce à nos représentations au sein des Instances Nationales telles que L'UNASS et les URAASS nous pourrons faire remonter les besoins et les attentes des familles dans le domaine de la santé.
- Nous pourrons mener des actions collectives de défense des droits des usagers

